DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1922 :
Alliance Villes Emploi : Appel de Fonds 2025

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :
MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), KHELIF David (par Madame HOARAU Denise), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :
MM. BALZANET Jonhy, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE RÉUNION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-401922-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1922 : Alliance Villes Emploi : Appel de Fonds 2025.

Direction des Ressources

Le Maire informe l'Assemblée que, depuis 2009, la Ville de Saint-Pierre a généralisé et appliqué la clause d'insertion dans ses marchés publics.

A ce titre, elle assure la fonction de facilitateur de la clause d'insertion par le biais du Service Emploi / ESS.

Pour se faire, la Ville s'est dotée du logiciel « ABC clause/Vieson » pour saisir et collecter les données de réalisation de la clause. Pour cela, elle est adhérente à l'Association « *Alliance Villes Emploi* ».

L'adhésion à l'Alliance Villes Emploi permet à la Ville d'accéder à l'ensemble des services fournis, annuaires, accompagnement sur site, participation aux journées d'animation régionale, information permanente sur toutes les questions juridiques relatives aux marchés publics et sur les bonnes pratiques, expérimentations ou développement de la clause sur les territoires et formation.

A ce titre, le Service Emploi / ESS a pu bénéficier en septembre 2024 de la formation de professionnalisation en tant que facilitateur des clauses d'insertion Niveau 1 pour deux agents et du Niveau 2 pour un agent.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider le renouvellement de l'a dhésion de la Ville à l'Alliance Villes Emploi pour l'année 2025, dont le règlement des frais d'adhésion cotisation pour un montant de 1 724.65 €.

Le financement de cette mesure est opéré sur les crédits n° **020 6281 11 RE25000022.**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la prise en charge de cette dépense pour l'année 2025 pour un montant de 1724.65 euros.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1922-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025